



Cog Gwen

La Dépêche  
du Plaisancier

Bulletin de l'Association des Plaisanciers de Port Le Goff (APPLG)

N°1 couleur

Décembre 2007

### ASSEMBLEE GENERALE du 8 Septembre 2007

Président depuis 4 ans, André Gaury a ouvert les débats en annonçant d'emblée son souhait de passer le relais. Il a ensuite présenté le bilan de la saison avec son lot habituel de petits tracas mais aussi de satisfactions. La saison 2007 avait commencé comme à l'habitude par le ramassage des cailloux dans la zone de mouillage. Merci aux nombreux plaisanciers ainsi qu'à Serge Rivoalland aux commandes de son tractopelle qui ont répondu à l'appel malgré le climat humide. Mais ce n'était qu'un début ! L'été qui a suivi ne nous laissera pas un souvenir impérissable. Pluie et vent ont été notre quotidien parfois interrompu par ... une demi-journée d'accalmie ! Les sorties en mer ont donc été plutôt rarissimes. De ce fait, nous n'étions pas très enthousiastes pour organiser un concours de pêche et le traditionnel repas-grillades. Les poissons en ont donc profité pour grossir en paix jusqu'à l'été prochain ! Par contre, le repas Paëlla a connu son succès habituel.

La gestion des mouillages satisfait l'ensemble des plaisanciers présents.

Le Président termine son message par un appel à la participation de tous les sociétaires, l'association étant l'affaire de tous.

Le Trésorier Jean Claude Querrec a ensuite présenté le bilan financier de cette saison : des dépenses de 9 182 € compensées par des recettes de 12 650 € laissent un bénéfice de 3 400 €, ce qui permettra de poursuivre le renouvellement du petit matériel (chaînes, manilles, bouées, etc ...). Lors de la réunion de concertation du 1<sup>er</sup> Août, l'achat d'une remorque de mise à l'eau des bateaux avait été proposé. L'idée est approuvée par l'Assemblée.

Il a ensuite été procédé à l'élection pour le remplacement du tiers sortant (J. Cathou, P. Garandel, JM. Garcia). Tous se représentent. Se présentent également M. Lejeune, JP. Le Gall, JC Olivier et A. Beauché. Au final, Paul Garandel (36 v.), Jen Michel Garcia (38 v.), Jean Claude Olivier (34 v.) et Jean Pierre Le Gall (22 v.) sont élus. Julien Cathou ayant obtenu 22 voix aussi se désiste.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2008

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008

Le nouveau CA s'est réuni le 11 Septembre 2007 afin de procéder à la désignation du Bureau.

Président : Jean Michel Garcia  
Vice Présidents : Paul Garandel, Denis Le Berre  
Trésorier : Jean Claude Querrec  
Trésorier adjoint : Jean Claude Olivier  
Secrétaire : François Richou  
Secrétaire adjoint : Henri Robial  
Membres : Joël Dubouays, Claude Le Bricon, Jean Pierre Le Gall, Jean Pierre Ossent, Daniel Potin

### TARIFS 2008

Aucun changement n'est apporté par rapport à l'an dernier :

TITULAIRES	DROIT D'ENTREE	100 €
	COTISATION ANNUELLE	65 €
LOCATAIRES	A L'ANNEE	115 €
	A L'ANNEE (ancienneté > 3 ans)	90 €
MOUILLAGE COMPLET (corps mort + chaîne)	A LA SEMAINE	30 €
COTISATION FNPPSF		11 €

Adhérents à la FNPPSF : faites un chèque global (cotisation + 11 €) à l'ordre de l'APPLG.

### **RAPPEL**

**Les cotisations doivent être acquittées avant le 1<sup>er</sup> Mai de l'année en cours. Les retardataires sont redevables de 10 euros supplémentaires intégralement reversés à la SNSM. Cette année, nous avons pu offrir à la SNSM un chèque de 470 € dont 170 € sont des pénalités de retard.**

**Ceci ne concerne bien sûr que ceux d'entre vous qui ont la chance d'avoir un corps mort à l'année !**

**Lorsque vous savez d'avance que vous n'occuperez pas votre emplacement, soyez assez aimable et un peu associatif de nous prévenir afin que nous puissions satisfaire un candidat plaisancier de passage.**

### **REMORQUE NEUVE**

La première décision du nouveau Bureau a été d'acheter une remorque permettant la mise à l'eau de la plupart des bateaux mouillant à Port Le Goff. Elle a déjà servi cet automne et est donc à la disposition de tous dès maintenant. L'emprunteur est responsable de la remorque et du bateau transporté. Le chauffeur doit être titulaire du permis E. La réservation peut se faire auprès d'un des membres du Conseil d'Administration. La participation aux frais est de 30 €.

## **BILLET D'HUMEUR**

La saison s'achève sur un litige qui nous a opposé à l'un de nos membres.

Suite à un contact avec un autre bateau, ce Monsieur a demandé une contre expertise afin de se faire rembourser les dégâts occasionnés à son bateau. Ceci est logique ; ce qui l'est moins c'est d'avoir laissé sous entendre une mauvaise gestion du port de notre part et tenté de faire payer votre association. Ce, malgré sa signature apposée sur le document « RAPPEL DES RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION »-document que tous les usagers du port devront avoir signé avant la mise à l'eau de la saison « 2008 »

De ce litige qui nous a mis en contact avec des experts maritimes ,nous vous faisons part de la leçon retenue.

### **LE BUREAU EST RESPONSABLE DE LA STRICTE APPLICATION DU REGLEMENT**

Notre responsabilité civile en tant que gestionnaire des mouillages est susceptible d'être engagée dans bien des cas.

### **en cas de heurts entre bateaux une assurance peut se rétracter :**

1. si le plaisancier ne dispose pas d'une autorisation de mouillage
2. si un bateau n'est pas à sa place
3. si la longueur des mouillages n'est pas respectée
4. si le plaisancier n'est pas à jour du paiement de sa redevance

Dans les quatre cas cités les dégâts subits par un bateau peuvent être à la charge de l'association.

Dorénavant, nous serons intransigeants sur le respect des mouillages car nous n'avons pas le droit de mettre l'association en péril.

En cas de contrevenant récalcitrant nous ferons établir un constat par un expert maritime ou toute autre autorité compétente(aux frais du contrevenant bien entendu).

Bénévoles, nous avons aujourd'hui les mêmes contraintes et responsabilités que des professionnels. Alors dans l'intérêt de tous, aidez-nous à préserver l'esprit de convivialité existant.

Suite à ce litige, nous vous conseillons de contracter une assurance tous-risques et prendre connaissance de nos statuts et règlement intérieur.

**Loisir partagé** : un grand merci à tous les plaisanciers et amis qui cette année encore plus nombreux ont facilité une meilleure gestion des mouillages, parfois par un simple coup de téléphone. Aux amoureux de la nature laissant leur bateau ou C. M. à la disposition des goélands, je pense qu'ils se trompent d'association.

Je vous souhaite de passer un bon hiver et d'en profiter pour remettre de l'ordre dans le matériel. N'oubliez pas votre compagnon des beaux jours et son moteur, il vous sera reconnaissant de l'attention que vous lui porterez.

Bonne et heureuse année à tous

Bloavez Mad



Bien Amicalement, le Président

## **LES CORPS MORTS SAISONNIERS**

La saison 2007 constitue un record en matière de fréquentation de Port Le Goff.

Nous avons compté en Août, 93 bateaux mouillés en même temps dans la zone de mouillage, soit une dizaine de plus que les années précédentes.

Nous pouvons remercier notre Président qui s'est démené tout au long de la saison pour donner satisfaction à pratiquement toutes les demandes. Nous voyons également dans ce résultat notre façon de gérer les nouveaux corps morts saisonniers situés dans l'avant-port.

Quelques plaisanciers de notre Association continuent à contester cette gestion en revendiquant le droit à un seul mouillage situé dans cette zone au large.

Les événements intervenus ce printemps 2007 (3 bateaux coulés ou gravement endommagés) prouvent pourtant le bien-fondé de notre décision. Lors des grandes marées et lorsque le vent souffle du secteur Nord, tous les bateaux mouillés au large s'orientent avec le courant d'Ouest en Est alors que la houle vient du Nord et frappe donc les bateaux par le travers.

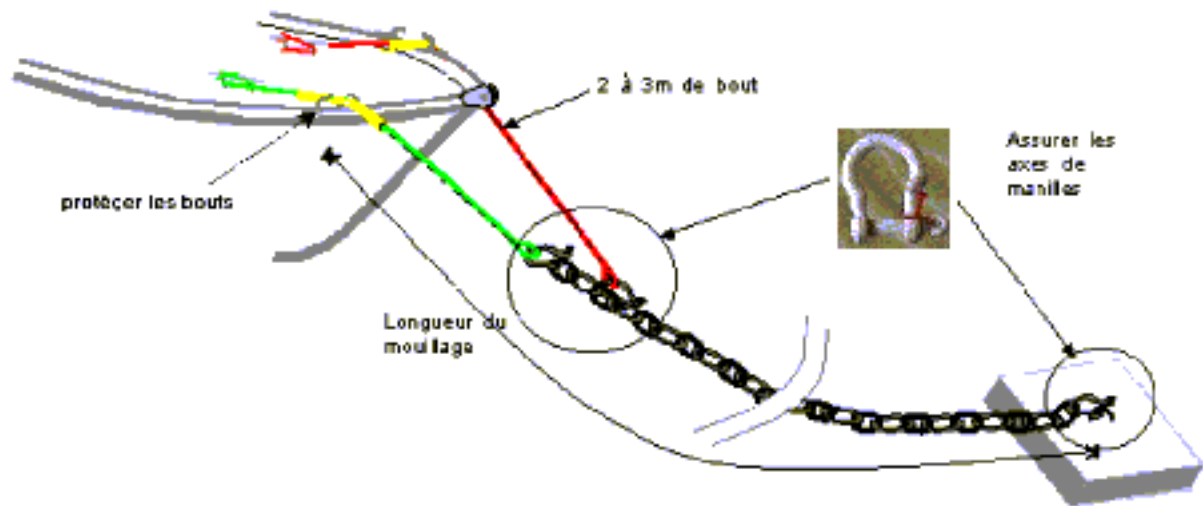
C'est pourquoi il nous semble plus que raisonnable d'avoir toujours la possibilité de se replier sur un corps mort plus abrité dans le port en cas d'intempérie.

## **LA SECURITE DE L'AMARRAGE DES BATEAUX : ANALYSE DE QUELQUES ECHOUAGES**

La saison 2007 aura malheureusement été mauvaise pour un certain nombre de bateaux de Port Le Goff qui ont quitté de façon involontaire leur mouillage. Si la position du mouillage peut en être rendue en partie responsable, la qualité de l'amarrage est toujours prédominante. Le mouillage (corps mort, chaîne et bout) doit être bien sûr de bonne qualité. Mais le point d'amarrage sur le bateau est tout aussi important.

### **Le mouillage :**

Lorsqu'un site de mouillage vous est proposé, il lui correspond une longueur de mouillage. A Port Le Goff, nous préconisons une chaîne de diamètre 12 de longueur variant entre 7 m et 12 m (selon l'endroit) terminée côté bateau par un bout de 2 à 3 m. Ces éléments sont réunis par des manilles appropriées qu'il ne faut jamais oublier d'assurer (de freiner). Pensez à bien vérifier ces éléments et en particulier la longueur totale recommandée pour votre mouillage. Cette année, un plaisancier a tenté de rendre l'Association responsable des dégâts provoqués sur son bateau par un bateau mitoyen. Seul le respect des longueurs de mouillage préconisées par l'Association nous a disculpé. Nous avons donc décidé d'être encore plus vigilants.

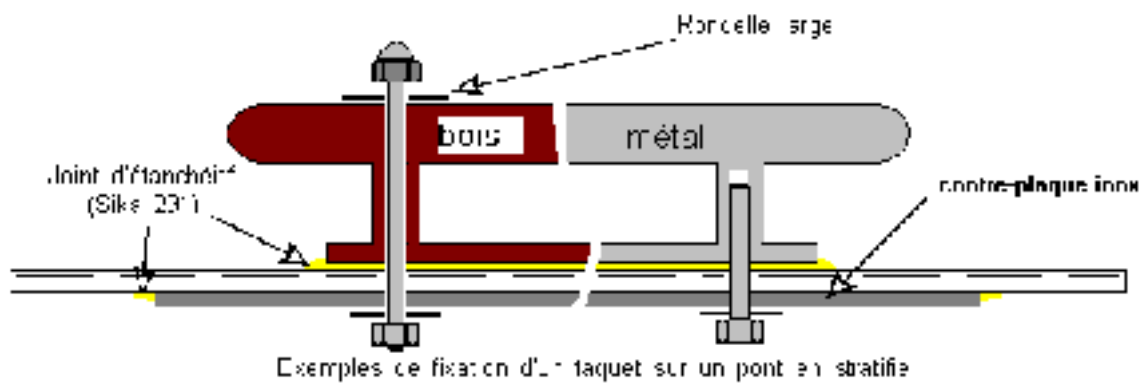


### L'amarrage :

Le bateau est généralement pourvu de taquets ou d'une bite d'amarrage. Ces éléments sont couramment sous dimensionnés ou mal solidarisés au pont du bateau. Les quelques échouages intervenus ce printemps le démontrent.

Une précaution consiste à monter une contre-plaque à l'intérieur de la coque en face des bites ou taquets. Dans le cas de taquets en bois, l'utilisation de rondelles larges sous les vis peut éviter l'arrachage pur et simple des taquets (les vis sont restées en place).

Le mouillage que nous préconisons comporte 2 bouts amarrés sur 2 maillons différents de la chaîne. Ces bouts passent en général dans un chaumard qui peut s'avérer rapidement et extrêmement coupant. A cet effet, nous recommandons de protéger vos bouts par exemple avec un morceau de tuyau d'arrosage. Dans ce cas, n'oubliez pas de fixer ce fourreau au « bout » afin qu'il ne glisse pas de façon incontrôlée. En cas de doute, les membres du Conseil d'Administration se feront un plaisir de vous renseigner.



Note sur l'application du joint :

Appliquer le produit sur les surfaces en contact, ne pas serrer, positionner seulement les éléments. Attendre 24 à 48h avant de serrer l'ensemble pour parfaire l'étanchéité.



*AVANT*

### **LES DIX COMMANDEMENTS DU PÊCHEUR PLAISANCIER DE PORT LE GOFF**

- la taille des poissons, crustacés et coquillage tu respecteras
- casiers, filets autres que les tiens tu ne relèveras
- la vitesse dans le port à trois noeuds tu te limiteras
- ton annexe aux endroits réservés tu rangeras
- ton véhicule face à la mer sur le parking tu gareras
- tes déchets (bouteilles, sacs plastique dans la poubelle tu déposeras
- le règlement du port tu appliqueras
- avec tes voisins de bonnes relations tu entretiendras
- de retour de pêche ton poisson ne vendras
- la mer comme une grande dame tu respecteras.

**PAUL**



*après*